



L'emploi résiste en Ile-de-France au 1^{er} trimestre

Au 1^{er} trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France stagne en raison des conséquences de la crise sanitaire. Cette stabilité s'inscrit dans un contexte difficile marqué par le début du troisième confinement francilien à la mi-mars. L'emploi est également stable sur un an, ce qui signifie que les pertes d'emplois liées à la crise sanitaire correspondent uniquement à celles observées au 1^{er} trimestre 2020 (- 110 000 emplois). Cette stabilité résulte néanmoins de mouvements contraires entre les secteurs qui ont rebondi (construction, intérim) et ceux qui se sont enfoncés dans la crise (habillement, spectacles vivants, hébergement et restauration).

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

4,3 %

de hausse annuelle de l'emploi salarié dans la construction en Ile-de-France.

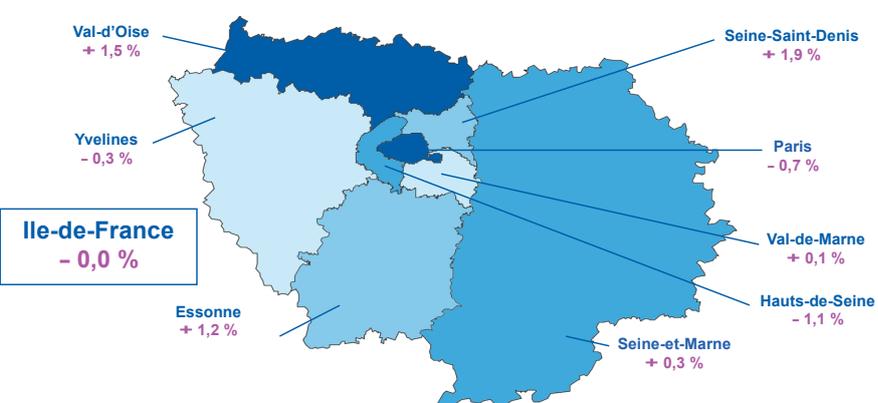
2 200 emplois

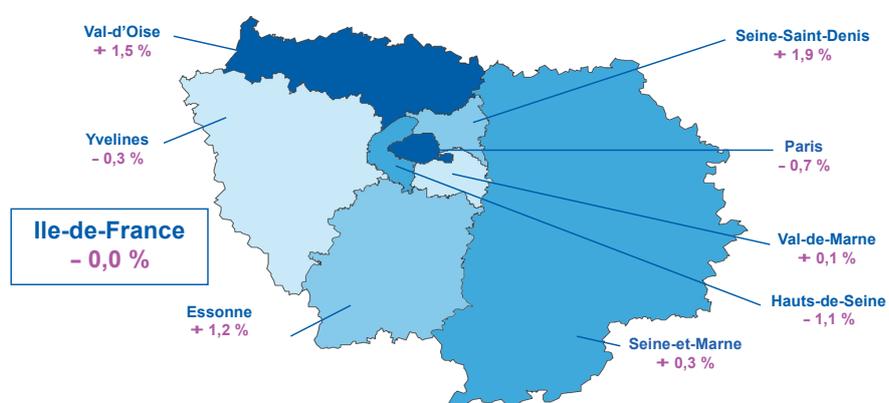
détruits sur un an dans la région.

Un trimestre perturbé par le confinement local

Plus de 2 100 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,04 % par rapport au trimestre précédent). L'annonce d'un confinement local, appliqué à partir du 19 mars 2021 dans les départements franciliens, a entraîné la fermeture des commerces non-essentiels quinze jours avant le début du troisième confinement national, alors que le spectacle vivant ou la restauration ont continué d'être fermés durant l'intégralité du trimestre. La reprise progressive de l'emploi a donc été entravée par ce confinement intervenu plus tôt. Cependant la constance du niveau de l'emploi montre la résistance de certains secteurs qui compensent les pertes dans les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire. Une nouvelle fois, l'Ile-de-France a été plus atteinte que la majorité des autres régions françaises, notamment en raison du poids des secteurs de l'hébergement et la restauration ou des spectacles vivants. L'emploi en France affiche ainsi une hausse trimestrielle de 0,5 %.

Les pertes d'emplois dans l'industrie demeurent à un niveau important ce trimestre (- 0,4 % après 0,6 % le trimestre précédent) et l'intérim affiche également une baisse conséquente (- 2,1 % après + 5,0 % le trimestre précédent), à l'inverse du tertiaire hors intérim en légère hausse (+ 0,1 %). La construction continue d'apporter une contribution positive ce trimestre (+ 1,2 %).

Carte : emploi salarié par département en glissement annuel (GA) 



Légende : département
GA emploi

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau 1 ^{er} T 2021	Glissement trimestriel			Glissement annuel 1 ^{er} T 2021	
		3 ^e T 2020	4 ^e T 2020	1 ^{er} T 2021		
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) 	47 781	+14,4 %	- 0,9 %	+1,3 %	- 1,7 %
		47 781 *	+14,3 %*	- 1,1 %*	+1,0 %*	- 1,9 %*
	Emploi (en milliers) 	4 692	+ 1,6 %	- 0,8 %	+0,0 %	- 0,0 %
	Salaires moyen par tête mensuel (en €)	3 407	+12,6 %	- 0,8 %	+1,6 %	+ 0,8 %
		3 407 *	+12,4 %*	- 1,0 %*	+1,3 %*	+ 0,5 %*
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) 	146 857	+17,6 %	- 1,0 %	+1,5 %	+ 0,4 %
		146 857 *	+17,3 %*	- 1,3 %*	+1,0 %*	+ 0,1 %*
	Emploi (en milliers) 	18 411	+ 2,1 %	- 0,6 %	+0,5 %	+ 1,7 %
	Salaires moyen par tête mensuel (en €)	2 671	+14,8 %	- 1,5 %	+1,5 %	+ 1,7 %
		2 671 *	+14,5 %*	- 1,8 %*	+1,0 %*	+ 1,4 %*

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN. (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Acoss Stat / n° 325). A compter de la présente publication, les désaisonnalisations sont opérées sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

Le chômage partiel et les arrêts maladie facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi de nombreux salariés dans les activités ne pouvant pas reprendre ou subissant une très forte diminution de leur demande.

Stabilité de l'emploi privé sur un an

L'emploi national est en expansion sur un an (+ 1,7 %) même si cette

croissance ne suffit pas à compenser les pertes d'emplois liées au premier confinement. Dans le même temps, le niveau d'emploi francilien n'a pas évolué, les activités économiques touchées par les restrictions sanitaires étant prépondérantes dans cette région.

Cette stabilité sur un an signifie que l'emploi francilien a résisté et n'accuse plus que le déficit initial constaté au 1^{er} trimestre 2020 (- 110 000 emplois). Avec 4,692 millions de salariés, le niveau d'emploi en Ile-de-France est

à un niveau proche de celui obtenu fin 2018. Les mesures de maintien dans l'emploi amortissent donc fortement le choc réel sur le marché du travail.

La masse salariale trimestrielle en légère hausse

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 1,3 % en glissement trimestriel. L'absence de confinement durant la quasi-totalité du trimestre a eu un impact positif

Tableau 2 : évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		1 ^{er} T 2021	1 ^{er} T 2021	1 ^{er} T 2020	1 ^{er} T 2019	1 ^{er} T 2018
BZ	Industries extractives	2,4	+ 1,9 %	+ 1,4 %	+ 5,0 %	+ 2,4 %
CA	Industries agro-alimentaires	52,6	+ 1,6 %	+ 1,5 %	+ 2,7 %	+ 0,5 %
CB	Habillement, textile et cuir	15,6	- 9,5 %	- 1,0 %	+ 1,0 %	+ 1,7 %
CC	Bois et papier	12,5	- 6,2 %	- 3,0 %	- 5,8 %	- 5,4 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 3,5 %	- 4,7 %	- 5,2 %	- 2,0 %
CE	Industrie chimique	25,7	- 2,7 %	+ 1,3 %	+ 3,1 %	- 1,9 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,5	- 0,5 %	+ 1,5 %	- 2,7 %	- 3,1 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,4	- 3,1 %	- 2,3 %	- 0,4 %	+ 0,6 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,6	- 5,1 %	- 2,0 %	- 1,8 %	- 0,3 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,6	- 1,5 %	+ 2,0 %	- 0,0 %	+ 1,5 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,8	- 4,5 %	- 0,8 %	- 2,1 %	- 1,0 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,2	- 4,9 %	- 0,5 %	- 0,3 %	- 0,9 %
CL	Fabrication de matériels de transport	67,4	- 3,9 %	- 1,7 %	- 0,1 %	- 0,3 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,3	- 1,4 %	+ 1,9 %	+ 0,7 %	- 1,6 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	40,9	- 0,4 %	- 0,6 %	- 0,3 %	- 1,7 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	30,0	+ 0,6 %	+ 0,4 %	+ 3,0 %	+ 2,5 %
FZ	Construction	340,0	+ 4,3 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %	+ 4,1 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	691,9	- 1,8 %	- 0,1 %	+ 0,9 %	+ 0,3 %
HZ	Transports et entreposage	374,9	- 0,2 %	+ 0,0 %	+ 1,9 %	+ 0,8 %
IZ	Hébergement et restauration	297,6	- 7,1 %	- 1,6 %	+ 2,7 %	+ 2,8 %
JA	Édition et Audiovisuel	140,2	+ 5,2 %	- 1,8 %	- 0,0 %	- 2,5 %
JB	Télécommunications	51,9	+ 0,6 %	- 0,6 %	+ 1,4 %	- 0,2 %
JC	Activités informatiques	235,5	- 0,6 %	+ 3,5 %	+ 5,6 %	+ 5,7 %
KZ	Activités financières et d'assurance	305,7	- 0,8 %	- 0,3 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %
LZ	Activités immobilières	78,1	- 1,0 %	- 1,2 %	+ 0,7 %	- 0,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	419,1	- 1,2 %	+ 2,8 %	+ 4,1 %	+ 3,4 %
MB	Recherche et développement	42,1	+ 0,8 %	+ 1,2 %	+ 3,7 %	+ 1,7 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	88,0	- 3,3 %	- 2,0 %	+ 1,6 %	+ 2,0 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	567,4	+ 6,1 %	- 9,3 %	+ 1,2 %	+ 3,5 %
OZ	Administration publique	43,4	+ 0,5 %	- 2,6 %	- 2,0 %	- 1,8 %
PZ	Enseignement	88,0	+ 2,1 %	- 2,6 %	+ 1,3 %	+ 0,4 %
QA	Activités pour la santé humaine	114,4	+ 6,2 %	+ 0,7 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	202,7	+ 0,2 %	+ 2,4 %	+ 1,6 %	+ 1,5 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	79,6	- 8,0 %	- 4,1 %	- 1,2 %	+ 0,4 %
SZ	Autres activités de services	124,4	- 0,2 %	- 2,0 %	+ 0,7 %	- 0,7 %
	Industrie	406,8	- 2,2 %	- 0,0 %	+ 0,3 %	- 0,4 %
	Construction	340,0	+ 4,3 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %	+ 4,1 %
	Tertiaire	3 944,7	- 1,1 %	+ 0,0 %	+ 1,8 %	+ 1,3 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 830,6	- 0,2 %	- 1,3 %	+ 1,7 %	+ 1,6 %
	Intérim	114,1	+ 45,6 %	- 39,9 %	+ 0,3 %	+ 11,1 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

sur la masse salariale francilienne. Ce niveau reste cependant en deçà des trimestres précédant la crise sanitaire. Le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a continué à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Au 1^{er} trimestre 2021, plus de 1,8 milliard d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel a ainsi été enregistré. Ce montant représente 3,7 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés (contre 4,1 % au 4^e trimestre 2020). Les deux secteurs des spectacles vivants et de l'hébergement et la restauration ont notamment eu un recours important à ces dispositifs avec des taux de chômage partiel de respectivement 20,9 % et 41,5 %.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, diminue de 6,5 % (- 1,7 % pour le seul 1^{er} trimestre), soit une contraction plus importante que celle observée sur le plan national (- 5,6 %). Ces chiffres sont respectivement pour l'Île-de-France et la France de - 6,3 % et - 5,2 % en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

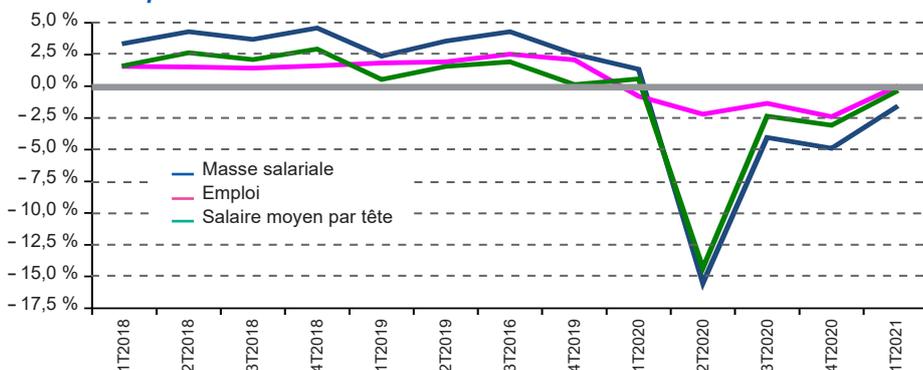
Le recours massif aux dispositifs précédemment cités biaise pour ce trimestre le suivi du SMPT (salaire moyen par tête).

Le tertiaire hors intérim en recul annuel

Le tertiaire hors intérim a gagné des emplois ce trimestre (+ 0,1 %) à l'inverse du précédent. Sur un an, ce grand secteur se contracte de 1,1 %, soit 42 600 emplois détruits. Cette chute globale masque des disparités d'évolutions très importantes. La moitié des secteurs a un solde d'emploi positif sur un an dont notamment les activités pour la santé humaine (cf. tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en baisse de 1,8 % sur un an, avec un repli de 0,2 % observé ce trimestre. Le nombre d'emplois dans la restauration diminue fortement sur un an (- 5,9 %). La poursuite de l'arrêt dans ce secteur a eu pour conséquence une baisse de 0,6 % des effectifs ce trimestre (après 5,4 % le trimestre précédent). Les pertes d'emplois sont également considérables dans l'hébergement (12,1 % sur un an) et accrues par une nouvelle contraction ce trimestre (2,2 %). Enfin, les emplois des arts, spectacles et activités récréatives subissent fortement les conséquences de la crise sanitaire avec une chute

Graphique : masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

trimestrielle très importante (5,3 %). Sur un an, ce secteur voit son emploi salarié diminuer de 8,0 %.

L'intérim marque le pas après trois trimestres de rebond (2,1 % après + 5,0 %). L'annonce d'un nouveau confinement semble avoir logiquement pesé négativement sur le secteur. Dans un contexte économique très fragile, le recours aux intérimaires demeure néanmoins assez élevé alors que le secteur est généralement très exposé en temps de crise. Avec 114 000 intérimaires ce trimestre, la hausse annuelle de l'emploi est de 45,6 %, très éloignée du point bas atteint lors du premier confinement et avec un déficit de 16 000 emplois par rapport à la situation d'avant crise.

La construction toujours en expansion

L'emploi salarié augmente de 1,2 % dans la construction ce trimestre. La poursuite de l'activité durant les deuxième et troisième confinements a permis à ce secteur de poursuivre son expansion. Sur un an, la hausse est importante (+ 4,3 %, soit 13 900 salariés supplémentaires) et permet d'atteindre ainsi un nouveau record d'emplois. Le secteur continue de profiter d'un environnement favorable du fait des investissements publics et privés réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express et des jeux Olympiques d'été de 2024.

Les emplois industriels se contractent

L'industrie signe son cinquième trimestre consécutif négatif bien que la contraction soit un peu moins importante que le trimestre précédent (- 0,4 % après 0,6 %). Les gains d'emplois acquis en 2019 ont été effacés dès le 2^e trimestre 2020. L'industrie atteint en conséquence un nouveau point bas record et

pourrait passer en-dessous de la barre des 400 000 emplois d'ici quelques trimestres. Sur un an, le repli est de 2,2 %. La très grande majorité des secteurs affiche une baisse annuelle des effectifs et particulièrement les branches bois et papier et habillement. La fabrication de matériel de transport se contracte de 3,9 % sous le coup des baisses de production dans l'automobile et dans l'aéronautique. À l'inverse, les industries agro-alimentaires (cf. tableau 2) affichent une progression sur un an et ont déjà rattrapé leur niveau d'avant-crise.

Tableau 3 : emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	1 ^{er} T 2021	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en euros)
75 - Paris	1 429	3 671
77 - Seine-et-Marne	369	2 378
78 - Yvelines	400	3 252
91 - Essonne	355	2 925
92 - Hauts-de-Seine	931	4 413
93 - Seine-St-Denis	510	2 844
94 - Val-de-Marne	399	2 929
95 - Val-d'Oise	299	2 528
National	18 411	2 671

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Paris et les Hauts-de-Seine demeurent les départements les plus touchés

L'emploi évolue à la hausse dans six départements franciliens sur huit par rapport au 4^e trimestre 2020. Seuls Paris (- 0,2 %) et les Yvelines (- 0,1 %) sont en repli alors que des augmentations sont visibles dans les autres départements, notamment dans le Val-de-Marne qui affiche une forte hausse (+ 0,6 %).

Sur un an, les Hauts-de-Seine (- 1,1 %), Paris (- 0,7 %) et les Yvelines (- 0,3 %) perdent des emplois. À l'inverse, la Seine-Saint-Denis (+ 1,9 %), le Val-d'Oise (+ 1,5 %) et l'Essonne (+ 1,2 %) ont repris le chemin de la croissance.

Tableau 4 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		1 ^{er} T 2021	1 ^{er} T 2021	1 ^{er} T 2020	1 ^{er} T 2019	1 ^{er} T 2018
BZ	Industries extractives	36,1	+ 11,4 %	- 1,1 %	+ 2,8 %	+ 7,5 %
CA	Industries agro-alimentaires	408,8	+ 1,1 %	- 0,3 %	+ 2,7 %	+ 2,1 %
CB	Habillement, textile et cuir	163,5	- 10,6 %	- 0,4 %	+ 4,9 %	+ 3,1 %
CC	Bois et papier	125,7	- 8,2 %	- 4,6 %	- 2,0 %	- 4,5 %
CD	Cokéfaction et raffinage	20,7	- 7,3 %	- 10,8 %	- 5,6 %	+ 0,0 %
CE	Industrie chimique	410,4	- 0,6 %	+ 1,5 %	+ 7,4 %	- 3,0 %
CF	Industrie pharmaceutique	264,1	+ 2,2 %	+ 2,7 %	+ 1,4 %	- 4,0 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	208,1	+ 0,2 %	- 4,9 %	+ 1,5 %	+ 1,4 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	241,1	- 2,5 %	- 3,2 %	- 1,8 %	+ 2,2 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	572,7	+ 0,2 %	+ 3,6 %	+ 1,5 %	+ 3,7 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	166,9	- 4,1 %	+ 2,7 %	- 2,9 %	+ 1,1 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	189,2	- 0,9 %	+ 1,1 %	- 0,3 %	+ 0,8 %
CL	Fabrication de matériels de transport	1 067,1	- 1,6 %	+ 1,7 %	+ 1,5 %	+ 3,5 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	486,1	- 0,8 %	+ 3,2 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	650,3	+ 1,4 %	- 0,9 %	- 2,2 %	+ 2,5 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	284,3	+ 2,2 %	+ 2,9 %	+ 5,6 %	+ 3,6 %
FZ	Construction	2 648,3	+ 9,1 %	- 0,2 %	+ 6,0 %	+ 4,6 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	6 552,3	- 0,7 %	- 0,1 %	+ 1,2 %	+ 2,7 %
HZ	Transports et entreposage	3 300,5	- 6,0 %	- 0,1 %	+ 2,4 %	+ 2,8 %
IZ	Hébergement et restauration	880,1	- 50,5 %	- 7,8 %	+ 4,8 %	+ 5,8 %
JA	Édition et Audiovisuel	2 004,3	+ 3,5 %	+ 0,9 %	+ 4,9 %	+ 1,9 %
JB	Télécommunications	738,8	+ 1,9 %	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 2,6 %
JC	Activités informatiques	3 426,6	+ 2,5 %	+ 5,2 %	+ 7,5 %	+ 7,7 %
KZ	Activités financières et d'assurance	5 476,2	+ 2,1 %	+ 5,2 %	+ 0,1 %	+ 1,6 %
LZ	Activités immobilières	830,6	+ 0,7 %	+ 2,5 %	+ 1,8 %	+ 2,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	6 372,2	+ 1,3 %	+ 4,9 %	+ 2,5 %	+ 3,9 %
MB	Recherche et développement	619,2	+ 3,1 %	+ 2,9 %	+ 4,1 %	+ 3,0 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	1 111,1	- 2,1 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %	+ 7,1 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	3 839,9	- 5,2 %	- 0,4 %	+ 2,7 %	+ 5,2 %
OZ	Administration publique	443,5	+ 0,1 %	- 0,3 %	- 1,9 %	- 1,9 %
PZ	Enseignement	645,1	+ 3,8 %	- 0,7 %	+ 2,2 %	+ 3,0 %
QA	Activités pour la santé humaine	990,7	+ 15,5 %	+ 1,6 %	+ 2,7 %	+ 2,9 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 220,2	+ 7,5 %	+ 1,7 %	+ 3,3 %	+ 3,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	524,1	- 29,5 %	- 1,9 %	+ 3,9 %	+ 5,5 %
SZ	Autres activités de services	862,2	- 1,5 %	- 3,1 %	+ 1,5 %	+ 1,1 %
	Industrie	5 295,2	- 0,8 %	+ 0,8 %	+ 1,3 %	+ 1,6 %
	Construction	2 648,3	+ 9,1 %	- 0,2 %	+ 6,0 %	+ 4,6 %
	Tertiaire	39 837,5	- 2,4 %	+ 1,7 %	+ 2,2 %	+ 3,4 %
	dont Tertiaire hors intérim	39 017,6	- 2,4 %	+ 1,5 %	+ 2,3 %	+ 3,5 %
	Intérim	819,9	- 5,7 %	- 7,8 %	+ 5,2 %	+ 9,0 %

Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le StatUR sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les

administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être

légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

L'ensemble des publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale, certaines des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur www.urssaf.org.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :

Didier Malric

Rédacteur :

Matthieu Goussot

Contact (département Statistiques) :
stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr